

Les entretiens avec les représentants de l'industrie automobile seront suivis de pourparlers avec les dirigeants d'autres industries canadiennes afin d'obtenir des résultats analogues. En cherchant à créer de nouvelles possibilités d'emploi et à renforcer notre économie, nous ne nous contenterons pas de demi-mesures. Partout où s'imposeront des changements importants de notre structure industrielle, nous les encouragerons énergiquement.

Il importe que les nouvelles possibilités d'emploi que nous essayons d'obtenir dans l'économie canadienne, et les nouveaux placements requis pour les créer, s'orientent, dans la mesure des possibilités pratiques, vers les régions d'expansion ralentie et de main-d'œuvre excédentaire. A cette fin, l'Agence spéciale de développement régional cherchera, au sein du ministère de l'Industrie, à encourager les nouveaux placements dans les régions où ils seront le plus utiles.

Les provinces atlantiques constituent une région d'expansion plus lente qui, pendant bien des années, n'a pas suffisamment participé à notre progrès économique. La Chambre sera invitée à renforcer l'Office d'expansion économique de la région atlantique, en créant un fonds représentant un fort montant de capitaux. Ce fonds permettra à l'Office d'encourager, de son propre chef, le placement de capitaux.

Les conséquences pour l'économie des mesures importantes que je viens d'exposer ne se feront entièrement sentir que d'ici quelques années. Les prêts consentis par l'Office de développement et de prêts municipaux sont censés avoir des résultats plus rapides. Cette influence commencera à se faire sentir de 6 à 12 mois après l'adoption de la mesure envisagée par le Parlement. Les prêts en question devraient entraîner une forte augmentation des placements en capital social, et de l'emploi qui s'ensuit.

Parmi les moyens envisagés pour combattre le chômage, je proposerai, dans la soirée, un certain nombre de mesures propres à encourager les placements de capitaux par la stimulation financière du secteur privé de l'économie.

Outre les mesures à long et moyen terme, je crois devoir mentionner les diverses mesures envisagées par le gouvernement pour accroître le nombre des emplois l'hiver prochain.

Nous avons déjà proposé d'augmenter la proportion de l'aide aux travaux d'hiver dans des régions désignées. Cette mesure tend aussi à diminuer le chômage en encourageant les placements en équipement social, surtout dans les régions, et au moment où le chômage sévit le plus.

Au début de cette semaine, mon collègue, le ministre du Travail, a annoncé qu'il allait proposer un programme destiné à diminuer le chômage d'hiver en encourageant la construction d'habitations durant les mois où l'activité du bâtiment atteint son plus bas niveau. Ce programme s'appliquera à l'habitation rurale autant qu'à l'habitation urbaine.

Le ministre a annoncé, en outre, qu'il proposera l'expansion du programme actuel destiné à donner une nouvelle formation aux chômeurs, en collaboration avec les provinces. Il a annoncé aussi qu'on proposerait un nouveau programme tendant à encourager la formation élémentaire et à accentuer la formation des apprentis, ainsi que la réadaptation de ceux qui ont du travail mais dont l'emploi est menacé par l'évolution industrielle.

Un aspect du problème du chômage préoccupe plus particulièrement le gouvernement: les difficultés qu'éprouvent toujours les travailleurs d'un certain âge à trouver un emploi stable, après avoir chômé quelque temps. L'amélioration des niveaux d'emploi en général et le redressement des difficultés régionales ne semblent pas suffisants pour venir à bout de ces difficultés. Il faudra faire davantage pour liquider le problème que pose ce «noyau irréductible» de chômeurs.

La Chambre sera donc invitée à voter un crédit supplémentaire qui permettra de verser une prime spéciale à tous les employeurs, autres que les gouvernements ou les municipalités, qui augmenteront cet hiver d'une façon déterminée le nombre de leurs employés au-dessus d'un niveau de base. La prime sera versée à celui qui engage des travailleurs de 45 ans ou plus qui, au cours des neuf derniers mois, ont passé six mois en chômage et qui, au moment de leur engagement, ne touchent ni prestations d'assurance-chômage ni pension. La prime sera versée à la condition que l'employeur permette au travailleur d'acquérir une formation suffisante selon des modalités reconnues. La prime s'établira, pour chaque mois de travail, à 50 p. 100 du salaire ou à \$75, si ce dernier montant est le moins élevé, et elle sera maintenue durant au plus douze mois. Il est proposé que ce programme s'applique aux travailleurs engagés entre le 1^{er} novembre de cette année et le 31 janvier, l'an prochain.

Les honorables députés savent trop bien ce qu'il en coûte à notre pays de laisser chômer des travailleurs, surtout durant de longues périodes. Les frais encourus comprennent d'importantes prestations de bien-être, sans parler des frais, bien plus importants encore, que représentent le manque à produire de